

Le 12 octobre 2021, une délégation **de FO Agriculture** composée de Jean-Christophe Leroy, Christine Heuzé, Stéphane Touzet et Catherine Hobeniche a été reçue en audience par la Secrétaire Générale du MAA, son adjoint, le Chef de service des Ressources humaines et son adjointe.

La Secrétaire Générale a souhaité rencontrer **FO A** en bilatérale notamment suite aux rencontres du 31 août et du 22 septembre (budget) avec le ministre.

Pour **FO**, c'était l'occasion d'obtenir des réponses aux questions que se posent les agents :

Pour l'enseignement agricole, nous avons posé les questions suivantes :	Les réponses de la SG et de son équipe :
Pouvons-nous connaître le calendrier des promotions des agents ?	Les réunions de décision vont commencer. Nous allons traiter les avancements de grade et ensuite les promotions de corps. Tout sera publié en même temps avant le 15 décembre.
Réunions des CAP ?	Ces réunions ne sont pas exclues, si des sujets nécessitent leur convocation. Ce n'est pas dans ces CAP que le bilan des mobilités sera fait mais dans un GT du CTM en début 2022. Le bilan transversal à l'ensemble des corps permettra de faire l'analyse de la mobilité au fil de l'eau, notamment.
Les taux pro pro des PLPA, PCEA et CPE et le calendrier pour les avancements à la classe exceptionnelle et à la hors classe sont-ils connus ?	Les taux pro pro des enseignants et des personnels d'éducation sont liés à ceux de l'Education nationale. Le calendrier va être décalé. Nous avons relancé la DGAFP la semaine dernière.
Pourquoi les changements d'échelon à l'ancienneté, hors RV de carrière ne sont pas automatiques aux dates prévues ?	Pour les retards dans les changements d'échelons, nous allons regarder.
ACEN : des problèmes sur la paie de septembre ont été identifiés : 48 agents se sont retrouvés sans paie. D'autres sont non identifiés, avec versement d'une paie partielle. Qu'allez-vous faire ? Le problème étant récurrent, n'y a-t-il pas moyen d'améliorer le processus de remontée des dossiers ?	Des difficultés ont été constatées en septembre. Pour 48 agents en AURA, il s'agit d'un souci technique. Nous avons mobilisé les assistantes sociales et mis en place le secours (Bureau d'aide sociale du ministère) Un acompte de 90% a été versé le 8/10. Pour les autres agents concernés, c'est parce que les dossiers sont remontés trop tard qu'ils n'ont pas pu être mis en paie. Pour ces agents aussi, nous avons déclenché l'intervention des assistantes sociales. Le problème part de l'établissement d'où le dossier n'est pas transmis assez rapidement au ministère via le SRFD.

<p>Autres agents, fonctionnaires : soucis en paie : agents qui ont trop, agents qui n'ont rien eu (changement de quotité, modification d'échelon). Ou retrait de jour de carence 2 ans après.</p>	<p>Nous allons regarder.</p>
<p>Dans le cadre de sorties scolaires, des enseignants sont amenés à conduire les apprenants, au mieux dans le minibus de l'établissement. En cas d'accident, sont-ils assurés ? comment ? Comment ne pas exposer nos collègues à ces situations ? En effet, depuis la décentralisation et le détachement de certains personnels en Région en 2004, il n'y a plus de chauffeurs de car dans les établissements.</p>	<p>C'est une situation ancienne. Il faut voir avec la DGER.</p>
<p>Reconnaissance des PAJ (président adjoints de jurys) : Les PAJ ne peuvent plus se contenter de remerciements pour leur excellent travail à la fin de chaque session d'examens. Une réelle revalorisation indemnitaire est indispensable ainsi que la prise en compte de cette "mission essentielle" pour l'avancement de leur carrière. De plus, ils demandent à ce que les temps d'harmonisation et de délibération des examens donnent droit à l'indemnisation (certaines Mirex refusent désormais de les indemniser au titre que ces heures liées à la participation au fonctionnement des jurys d'examens ou de concours contrairement à la fonction de chef de centre et en contradiction avec les notes de service). FO souligne que le rôle des PAJ n'est pas comparable entre l'EN et le l'enseignement agricole. Du fait que nous soyons un enseignement professionnel, le travail des PAJ est beaucoup plus important et régulier sur l'année qu'à l'EN. C'est pourquoi FO demande une juste rémunération de ce travail, rouage essentiel dans l'organisation des examens, sur des bases nationales pour tous. FO vous demande de continuer de porter ce sujet en interministériel.</p>	<p>Nous l'avons déjà fait. Nous allons continuer de porter le sujet.</p>
<p>RIFSEEP : - comment expliquer les différences entre les montants attribués aux agents de la filière administrative et ceux perçus par les agents de la filière FR (moins importants) ? Nous demandons l'harmonisation.</p>	<p>Un travail doit être mené à horizon 2022. Nous allons regarder les disparités et faire des propositions de convergence.</p>
<p>RIFSEEP ANSES : Les agents FR de l'ANSES ont perçu les montants versés aux collègues de l'enseignement (NS 2020-695 du 12 novembre 2020) le 1er juillet 2021, soit avec 18 mois de retard par rapport aux agents du</p>	<p>Nous avons appris de cette situation et restons plus en contact avec les opérateurs et l'ANSES en particulier pour éviter que cela se reproduise. Nous l'avons bien pris en compte pour 2022.</p>

<p>MAA. Cela représente un manque à gagner de 2040 € pour un TFR et 5820 € pour un IE. Nous demandons un accord pour que les ministères de tutelle et notamment le MAA abondent le montant des subventions pour charges de service public (SCSP) afin que l'équité de traitement entre les agents de l'ANSES et leurs collègues du MAA puisse être restaurée et pérennisée.</p>	
<p>RIFSEEP : Revalorisation pour les directeurs et autres personnels d'encadrement du statut d'emploi promise par le ministre pour 2022 ?</p>	<p>C'est bien prévu au projet de loi de finance 2022. Il faut que celui-ci soit voté. Par ailleurs le RIFSEEP a été mis en paie en septembre 2021 pour ces personnels du statut d'emploi.</p>
<p>- Indemnitaire des agents de l'enseignement agricole, technique et supérieur en Ile de France ? L'indemnitaire des agents du MAA des autres secteurs a été aligné sur celui des agents de la centrale qui est plus favorable. Ce n'est pas le cas pour l'enseignement. C'est discriminant pour ces agents et ces postes sont rendus moins attractifs.</p>	<p>Cela a été fait dans les autres secteurs en convergence avec les autres ministères. Pour l'éducation, ce n'est pas possible de le faire sans l'Education nationale.</p>
<p>- Postes gagés : rien ne devait changer pour eux. Hors, ils n'ont pas droit au primes informatiques. Ils ne sont concernés par la mise en place du télétravail, pour celles et ceux qui ont des missions administratives. On leur avait dit qu'il s'agissait d'une simple formalité afin d'éviter les erreurs pour les cotisations. En fait, alors qu'ils ont passé un concours, ils se retrouvent en marge des fonctionnaires. Quel est le nombre de postes gagés ?</p>	<p>Il reste peu d'agents concernés.</p>
<p>- Les infirmier.es : - Ils ne bénéficient pas des 183 € versés aux hospitaliers. - Une prime de 400 € leur a été promise en janvier 2021 pour les volontaires pour les tests antigéniques. Elle n'a toujours pas été versée. - Quel est leur taux propro ?</p>	<p>Nos personnels sont hors champ du Ségur. La prime de 400 € va être versée avant la fin de l'année 2021.</p>
<p>La loi de programmation de la recherche (LPR) prévoit une revalorisation de l'indemnitaire des agents de la filière FR. Qu'en est-il ?</p>	<p>Nous travaillons avec le MESRI pour les transpositions des mesures à mettre en œuvre. Les textes sont en projet.</p>